

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)

Introduction

Dans sa motion déposée le 23 juin 2022, le Parti des Vert·e·s demande au Conseil municipal d'établir un inventaire détaillé des zones de verdure permettant une arborisation et la plantation d'arbres dans ces zones.

Le motionnaire relève qu'actuellement, les rejets d'oxyde de carbone deviennent inquiétants. Il faut donc prendre des mesures afin de limiter ces rejets. L'une d'elles consiste à favoriser la photosynthèse qui transforme le gaz carbonique en oxygène en plantant des arbres. Ces arbres permettraient aussi de lutter contre les îlots de chaleur par l'évapotranspiration ainsi que par l'ombre et la fraîcheur qu'ils apportent et de rendre la localité résiliente face aux effets du changement climatique.

Il est donc nécessaire d'effectuer un inventaire des zones vertes disponibles pour pouvoir les arboriser.

Développement

Le Conseil municipal est conscient qu'il doit intervenir à l'échelle du territoire neuevillois, notamment après l'été 2022 marqué par une longue période de sécheresse et de canicule, pour limiter les émissions de CO² et lutter contre les îlots de chaleur. Toutefois, le stockage de CO² par la plantation d'arbres sera anecdotique. Ces plantations pourront toutefois lutter efficacement contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Conseil municipal est donc favorable à la plantation d'arbres à La Neuveville. Il engagera une étude pour identifier les zones qui pourront accueillir des plantations, sur des surfaces déjà végétales, mais aussi le long des rues.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion du Parti des Vert·e·s pour l'établissement d'un inventaire détaillé des zones de verdure permettant la plantation d'arbres.

CONSEIL MUNICIPAL